



**PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES  
SECOURS**

**P.O.S.S.**

**PISCINE DIVAQUATIC  
RUE DU SQUARE  
44430 LE LOROIX-BOTTEREAU**

# **SOMMAIRE**

- 1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**
- 2. NUMEROS D'URGENCE**
- 3. DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT**
- 4. IMPLANTATION ET DESCRIPTIF DU MATERIEL DE SECOURS ET DES MOYENS D'ALERTE**
- 5. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT**
- 6. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE**
- 7. DIFFUSION DU POSS**
- 8. PLAN D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT**

## 2. Numéros d'urgence

Pour obtenir la ligne faire le 0 puis le numéro de votre correspondant.

<b>POMPIERS :</b>	<b>18</b>
<b>SAMU :</b>	<b>15</b>
<b>GENDARMERIE :</b>	<b>0 + 02 40 33 80 17</b>
<b>MAISON MEDICALE :</b>	<b>0 + 02 40 33 80 47</b>
<b>Centre antipoison d'Angers :</b>	<b>0 + 02 41 48 21 21</b>
<b>EDF :</b>	<b>0 + 09 69 32 18 83</b>
<b>GDF :</b>	<b>0 + 08 00 47 33 33</b>
<b>SAUR :</b>	<b>0 + 02 40 78 99 66</b>
<b>C.C. Sèvre et Loire</b>	<b>0 + 02 51 71 92 12</b>
<b>Service technique CCLD</b>	<b>0 + 02 51 71 10 14</b>
<b>Sté de maintenance IDEX</b>	
- <i>Lundi au vendredi</i>	<b>0 + 02 28 00 01 01</b>
- <i>Hors jours et heures ouvrés</i>	<b>0 + 08 11 90 43 39</b>

# 1. Identification de l'établissement

**NOM DE L'ETABLISSEMENT :** Piscine DIVAQUATIC

**ADRESSE :** Rue du Square - 44430 Le Loroux-Bottereau

**TELEPHONE :** 02.40.33.80.80

**EXPLOITANT :** Communauté de Communes SEVRE ET LOIRE  
Siège intercommunal Espace Antoine Guilbaud  
1, place Charles de Gaulle - 44330 VALLET

**TELEPHONE :** 02.51.71.92.12

### 3. Descriptif du bâtiment

- Type : Piscine couverte et plein air
- Année de construction : 1973
- Année de réhabilitation : 2002 / 2023

#### 3.1. Zone publique couverte

Plan d'ensemble voir annexe 1

#### 3.2. Zone publique extérieure

Plan d'ensemble voir annexe 2

#### 3.3. Zones réservées au personnel

Certaines de ces zones peuvent accueillir des personnes extérieures au service, avec autorisation :

- Infirmerie
- Bureau M.N.S.
- Partie administrative
- Local matériel

#### 3.4. Zones techniques interdites au public

- Atelier
- Chaufferie
- Local filtration / traitement des eaux
- Vide sanitaire

## 4. Implantation et descriptif du matériel de secours et des moyens d'alerte.

### 4.1. Matériel de secours

#### 4.1.1. *Matériel de sauvetage*

- Perches aluminium : autour de chaque bassin

#### 4.1.2. *Matériel de secourisme*

Cf : Annexe 3

#### Local infirmerie :

- Plan dur
- Bouteille O2
- Matériel de soin et de réanimation

#### Bord du bassin :

- Sac de réanimation et de soins
- Colliers cervicaux
- Attelles à dépression

Le contrôle du matériel est effectué tous les jours et reporté sur le cahier prévu à cet effet.

### 4.2. Moyens d'alerte et de liaison.

#### 4.2.1. *Moyens d'alerte*

Chaque agent est équipé d'un moyen de communication (talkie-walkie).

L'alerte est donnée au sein des bâtiments :

- Interne : L'agent informe ses collègues à l'aide des Talkies-walkies ;
- Externe : L'agent informe l'utilisateur et demande l'évacuation à l'aide d'un sifflet, porte voix ou par la voix

#### 4.2.2. Moyens de liaison.

La piscine Divaquatic est équipée de plusieurs postes téléphoniques répartis dans le bâtiment.

- 1 poste sans fil à l'accueil ;
- 1 poste fixe à l'accueil ;
- 1 poste fixe dans le bureau du responsable ;
- 1 poste sans fil dans sur le sac de secours au bord du bassin.

Pour Rappel :

- Le 18 : Les Sapeurs-Pompiers, pour toutes les urgences
- Le 15 : Le SAMU, pour un avis médical
- Le 17 : La police, pour tout problème de trouble de l'ordre public

## 5. Fonctionnement général de l'établissement.

### 5.1. Période d'ouverture de l'établissement

L'équipement DIVAQUATIC est ouvert toute l'année hors fermeture technique ( 2 fois par an)

#### 5.2.1. Horaires d'ouverture au public

Période scolaire				
	Matin	Midi	Après midi	Soir
Lundi	-	11h45 – 14h	-	19h – 21h
Mardi	-	11h45 – 14h	-	-
Mercredi	-	-	16h30 – 19h	-
Jeudi	-	11h45 – 14h	-	19h – 21h
Vendredi	-	11h45 – 14h	-	18h – 21h
Samedi	-	-	14h – 18h	
Dimanche	8h30 – 13h30		-	-



<b>Petites vacances scolaires</b>		
	Matin	Après-midi
Lundi	10h45 – 14h	15h – 19h
Mardi	10h45 – 14h	15h – 19h
Mercredi	10h45 – 14h	15h – 19h
Jeudi	10h45 – 14h	15h – 21h
Vendredi	10h45 – 14h	15h – 19h
Samedi	-	14h – 18h
Dimanche	9h00 – 12h30	14h – 17h

<b>Grandes vacances scolaires</b>		
	Matin	Après midi
Lundi	10h45 – 14h	15h – 20h
Mardi	10h45 – 14h	15h – 20h
Mercredi	10h45 – 14h	15h – 20h
Jeudi	10h45 – 14h	15h – 20h
Vendredi	10h45 – 14h	15h – 20h
Samedi	-	14h – 18h
Dimanche	9h00 – 12h30	14h – 18h

### 5.2.2. Occupation des bassins hors ouverture public

Les horaires pouvant varier chaque année, la direction s'engage à mettre à jour tout les ans l'annexe 4. La grille d'occupation est disponible à l'accueil de la piscine.

### 5.3. Fréquentation

Affluence faible	De 0 à 100 personnes
Affluence Moyenne	De 100 à 300 personnes
Affluence Forte	Plus de 300 personnes

Fréquentation maximale instantanée de l'établissement :

- Espace intérieur : 348 personnes
- Espace extérieur : 383 personnes

Soit une fréquentation maximale journalière : 731

	<b>FMI</b>
Primaire	60
Secondaire	60
Apprentissage	40
Aquagym	45



## 6. Organisation de la surveillance et de la sécurité

### 6.1. Affectation du personnel

La surveillance des bassins est effectuée par du personnel qualifié possédant le titre de M.N.S, B.E.E.S.A.N. ou B.P.J.E.P.S.A.A.N ou licence pro AGOAPS. Un B.N.S.S.A. peut intervenir en complément de ce personnel. Ils sont garants du bon fonctionnement et de la sécurité de l'établissement.

### 6.2. Zones de surveillance.

L'établissement dispose d'une seule zone de surveillance regroupant l'ensemble des bassins. Cette zone se divise en 2 postes de surveillance. ( Annexes 1 et 2 )

#### **Superficie du plan d'eau :**

Espace intérieur :

- Bassin ludique : 125 m<sup>2</sup>
- Bassin d'apprentissage : 200 m<sup>2</sup>
- Bassin de réception toboggan : 24 m<sup>2</sup>
- Pataugeoire : 19 m<sup>2</sup>

Espace extérieur :

- Bassin de natation : 375 m<sup>2</sup>

### 6.3. Organisation de la surveillance

Le personnel présent dans l'établissement est chargé de l'application du POSS en cas d'accident ou d'incident technique.

L'autorisation d'ouverture est donnée à la caisse par l'agent (MNS) de surveillance.

Le bassin ne doit en aucun cas être laissé sans surveillance.

L'agent de surveillance doit être présent tant que la piscine n'est pas totalement évacuée par les usagers.

Une FMI est définie. Néanmoins, l'agent ( MNS ) de surveillance peut décider de limiter ou de stopper les entrées si la fréquentation et sa nature lui semblent inappropriées aux conditions d'exercice de la surveillance.

En cas d'absence momentanée à la surveillance d'un des agents, il prévient son collègue qui aura alors la charge de la totalité de la zone de surveillance. Il adaptera la surveillance (fermeture d'un ou plusieurs bassins).

Dans la zone de surveillance du plan d'eau, définie sur le plan, le positionnement de l'agent peut varier en fonction de la fréquentation, de la luminosité, du soleil. Il reste seul juge de son emplacement durant sa surveillance.

En fonction des circonstances, l'agent (MNS) en charge de la surveillance de bassin peut prendre d'autres décisions telles que la fermeture du bassin si les conditions météorologiques, de sécurité ou d'hygiène n'étaient pas remplies.

a) Ouverture public

Période scolaire				
Zone	Créneaux horaires	Affluence	Organisation de la surveillance	Procédure d'évacuation
Intérieur + Extérieur	Midi	Faible	2 MNS	3 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Faible	2 MNS ou 1 MNS ET 1 BNSSA	3 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Moyenne	2 MNS + 1 BNSSA	4 agents
Intérieur + Extérieur	Soir	Faible	2 MNS ou 1 MNS ET 1 BNSSA	3 agents
Intérieur + Extérieur	Week-end	Moyenne	2 MNS + 1 BNSSA ou 1 MNS et 2 BNSSA	4 agents
Extérieur	Soir	Faible	1 MNS	2 agents

Petites vacances scolaires				
Zone	Créneaux horaire	Affluence	Organisation de la surveillance	Procédure d'évacuation
Intérieur + Extérieur	Matin	Faible	2 MNS ou 1 MNS ET 2 BNSSA	3 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Moyenne	2 MNS + 1 BNSSA ou 1 MNS et 2 BNSSA	4 agents

Grandes vacances scolaires				
Zone	Créneaux horaire	Affluence	Organisation de la surveillance	Procédure d'évacuation
Intérieur + Extérieur	Matin	Moyenne	2 MNS ou 1 MNS ET 2 BNSSA	4 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Forte	2 MNS + 2 BNSSA	5 agents

Les entrées peuvent être suspendues en cas de fréquentation jugée inadaptée aux conditions d'exercice de la surveillance.

b) Activités encadrées

Activités adultes – Ecole de natation			
Activités	Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillance	Procédure d'évacuation
Aqua Activitiés	12	1 MNS	2 agents
Aqua Activitiés	25	1 MNS	2 agents
Aqua Activitiés	45	2 MNS	3 agents
Cours de natation adulte	40	3 MNS	4 agents
Ecole de Natation	20	2 MNS	3 agents
Ecole de Natation	30	3 MNS	4 agents
Bébé plouf	50	2 MNS ou 1 MNS + 1 BNSSA en surveillance	3 agents

Le MNS assure l'enseignement et la surveillance de son groupe. L'enseignement est possible sur l'ensemble des bassins ( intérieur et extérieur)

c) Scolaires

Primaires			
Nombre de classes	Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillance	Procédure d'évacuation
1 Classe	30	3 MNS (2 en enseignements et 1 en surveillance)	4 agents + enseignant
2 Classes	60	3 MNS (2 en enseignements et 1 en surveillance)	4 agents + enseignant

Secondaires			
Nombre de classe	Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillance	Procédure d'évacuation
1 Classe	30	1 MNS en surveillance	2 agents + enseignant
2 Classes	60	2 MNS en surveillance	3 agents + enseignant

d) Associations

Associations		
Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillance	Procédure d'évacuation
50 Maximum	1 MNS en surveillance	2 agents + enseignant



## 7. Plan d'intervention en cas d'accident

Le plan d'intervention se définit par la mise en œuvre de consignes précises, permettant des moyens de secours rapides pour une efficacité optimale afin de garantir dans les meilleures conditions la sécurité des usagers.

Les accidents pouvant se produire dans différents endroits des bâtiments ou des parties extérieures, il convient de définir deux zones distinctes d'intervention (une zone d'accès public, une zone d'accès personnel), dans lesquelles le personnel devra opérer en cas d'accident, en respectant les consignes du plan d'intervention.

### 7.1. Plan d'intervention dans la zone d'accès public

Nous différencierons deux parties dans cette zone d'accès public

#### 7.1.1 *Entrée, vestiaires individuels, collectifs, douches, toilettes.*

<b>DECOUVERTE DE LA VICTIME PAR :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- un membre du personnel</li><li>- un usager</li></ul>	<b>Renseignements pour les secours</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom, qualité</li><li>• Lieu et adresse</li><li>• Numéro d'appel</li><li>• Nombre de victimes, genre, âge</li><li>• Etat de la ou des victimes</li><li>• Mesures prises et gestes effectués</li><li>• Demander avant de raccrocher</li></ul>
<b>ALERTE M.N.S.</b>	
<b>EVACUATION DES BASSIN, DES PLAGES ET DES GRADINS VERS UNE ZONE SECURISEE</b>	
<b>DEGAGER ET PROTEGER LA VICTIME</b>	
<b>FAIRE LE BILAN</b>	
<b>ALERTER LES SECOURS</b> transmettre le message	
<b>TRAITEMENT DE LA VICTIME</b> Jusqu'à la prise en charge par les secours	
<b>TRAITEMENT DE LA VICTIME</b> jusqu'à la prise en charge par les secours	
<b>TRAITEMENT DE LA VICTIME</b> jusqu'à la prise en charge par les secours	

### 7.1.2 Procédure d'évacuation

a) Configuration à 2 agents :

<b>Agent 1 (MNS )</b>	<b>Agent 2 (Agent d'accueil)</b>
Alerte l'agent 2	Evacue les bassins, ferme la billetterie (si ouverte), ouvre les issus de secours, évacue les accès pompiers si nécessaire, ferme la porte d'accès aux bassins,
Traitement de la victime, établit le bilan, Alerte les secours et transmet le bilan, Apporte le matériel pour le traitement de la victime	Encadre les usagers, oriente les secours
Traitement de la victime à deux agents jusqu'à la prise en charge par les secours	

#### **Message d'alerte pour les secours**

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

b) Configuration à 3 agents

Agent 1 (MNS )	Agent 2 (MNS ou BNSSA)	Agent 3 (Agent d'accueil)
Alerte ou fait alerter l'agent 2	Evacue les bassins, Ferme la porte d'accès aux bassins, Préviens l'agent 3	<i>Ferme la billetterie (si besoin), Ouvre les issues de secours, evacue les accès pompiers si besoin</i>
Etablit le bilan	Alerte les secours et transmet le bilan, apporte le matériel pour le traitement de la victime	Encadre les usagers, recherche d'éventuels témoins
Traitement de la victime à deux agents jusqu'à la prise en charge par les secours		Oriente les secours, récupère les effets de la victime

**Message d'alerte pour les secours**

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

c ) Configuration à 4 agents

<b>Agent 1 (MNS)</b>	<b>Agent 2 (MNS ou BNSSA)</b>	<b>Agent 3 (MNS ou BNSSA)</b>	<b>Agent 4 (Agent d'accueil)</b>
<i>Alerte ou fait alerter l'agent 2</i>	<i>Se met à la disposition de l'agent 1</i>	<i>Evacue les bassins et les plages, Ferme la porte d'accès aux bassins, Prévient l'agent d'accueil, Apporte le matériel pour le traitement de la victime</i>	<i>Ferme la billetterie (si besoin), Ouvre les issues de secours, Evacue les accès pompiers si besoin</i>
<i>Etablit le bilan de la victime</i>	<i>Alerte les secours et transmet le bilan</i>	<i>Orienté les secours, Recherche d'éventuels témoins</i>	<i>Encadre les usagers</i>
<i>traitement de la victime à 3 agents jusqu'à la prise en charge par les secours</i>			<i>Récupère les effets de la victime</i>

**Message d'alerte pour les secours**

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher



d) Procédure à 5 agents

<b>Agent 1 (MNS)</b>	<b>Agent 2 (MNS ou BNSSA)</b>	<b>Agent 3 (MNS ou BNSSA)</b>	<b>Agent 4 (MNS ou BNSSA)</b>	<b>Agent 5 ( Agent d'accueil)</b>
<i>Alerte ou fait alerter l'agent 2</i>	<i>Se met à la disposition de l'agent 1</i>	<i>Apporte le matériel pour le traitement de la victime</i>	<i>Evacue les bassins et les plages, Ferme la porte d'accès aux bassins, Prévient l'agent d'accueil</i>	<i>Ferme la billetterie (si besoin), Ouvre les issues de secours, Evacue les accès pompiers si besoin</i>
<i>Etablit le bilan de la victime</i>	<i>Alerte les secours et transmet le bilan</i>	<i>Orienté les secours,</i>	<i>Recherche d'éventuels témoins</i>	<i>Encadre les usagers</i>
<i>traitement de la victime à 3 agents jusqu'à la prise en charge par les secours</i>			<i>Se met à la disposition de l'agent 1, 2, 3</i>	<i>Récupère les effets de la victime</i>

**Message d'alerte pour les secours**

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

## 7.2. Plan d'intervention dans la zone d'accès réservée au personnel

(Atelier, chaufferie, salle de traitement des eaux, filtration, bureau, vide sanitaire).

Dans le cas d'un incident technique se produisant dans cette zone et pouvant mettre en péril la sécurité des personnes fréquentant la zone d'accès public, le personnel de service mettra en application les mesures nécessaires.

### **PLAN D'EVACUATION vestiaires, plan d'eau, plages**

Après constat d'anomalies telles que l'incendie, fuite de gaz ou autres produits dangereux, l'alarme doit être donnée à l'aide des déclencheurs incendie. Le personnel prévient les services compétents (pompiers, gendarmerie, autres services).

Evacuation totale des usagers par l'accès de secours, à l'opposé de la zone concernée. Les usagers doivent se rendre au point de ralliement matérialisé par un panneau.

Le personnel s'étant assuré que plus personne ne se trouve dans l'établissement, quitte les lieux, et porte assistance aux usagés évacués.

**FAIRE EVACUER LES BASSINS, LES PLAGES, LES GRADINS, DOUCHES, VESTIAIRES, WC, ENTREE.**

**REGROUPER LES PERSONNES PRES DU PANNEAU DE RALLIEMENT**

(Surveillance) en attendant les secours

#### **Message d'alerte pour les secours**

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

### 7.3. Consignes générales

En cas d'accident, l'alarme est donnée par l'un des MNS à l'aide d'un sifflet, ou d'un porte-voix.

Au déclenchement de cette alarme, les membres du personnel présents sur les lieux doivent impérativement se mettre en situation du plan d'intervention.

Concernant la sécurité dans les bassins, l'arrêt des pompes de recirculation se fera par le bouton d'arrêt d'urgence situé dans la cabine des MNS.

Le personnel de service informe le responsable de l'établissement, conjointement ils jugeront de la suite à donner en fonction de la gravité de l'accident. Dans tous les cas, il conviendra de faire un rapport sur le cahier d'infirmierie.

Soit :

- s'en tenir au simple cahier d'infirmierie.
- établir un rapport :
  - à l'employeur
  - à l'assurance

En cas d'accident grave :

- Prévenir le directeur de l'établissement.
- Les autorités de la CC Sèvre et Loire.
- Chercher des témoignages.
- Identité de la victime.
- Circonstance de l'accident.

En cas d'accident mortel :

- Prévenir la Gendarmerie
- L'employeur.

Il sera fait régulièrement un exercice d'intervention impliquant tous les membres du personnel. Un compte rendu d'exercice sera disponible dans le registre de sécurité.

## 8. Diffusion du poss

Des copies du POSS sont transmises :

Pour information :

Préfecture  
DRDJS  
Centre de Secours du Loroux-Boffereau  
Gendarmerie

Pour signature :

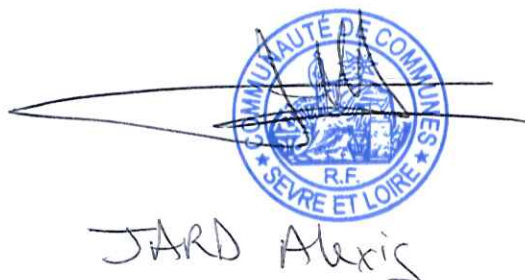
Président de la Communauté de communes  
Sèvre et Loire

Pour signature :

Membres du personnel de la piscine  
DIVAQUATIC :

- Directeur
- Référents
- ETAPS MNS
- Agents d'accueil et d'entretien
- Personnel contractuel

**NB** : La Liste des textes spécifiques relatifs aux règles d'hygiène et de sécurité, sont consultables à l'accueil.



JARD Alexis



La Présidente  
**Christelle BRAUD**

